

Commune de Romanel-sur-Lausanne

**Préavis municipal no 43/2014 au Conseil communal
Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de Madame Ornella Morier et de Messieurs, Philippe Muggli, Patrick Oppliger, Henri Pisani et Daniel Dupasquier s'est réunie le 16 septembre 2014 à la maison de Commune en présence de la municipalité in corpore et de Madame Sandra Caccia afin d'examiner ledit préavis. La commission s'est encore réunie les 23 et 30 septembre afin de statuer et rédiger son rapport. La commission remercie les représentants de l'exécutif ainsi que Madame Caccia pour le temps consacré à nos demandes.

Le préavis a pour objet l'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016. La municipalité propose une augmentation de 2 points de l'impôt ordinaire et de porter l'impôt foncier de 1 0/00 à 1.2 0/00 de l'estimation fiscale des immeubles.

Les mesures proposées auraient pour effet d'augmenter les revenus dès 2015 d'un montant de l'ordre de CHF 330'000.

Analyse de la Commission des finances

La proposition de relèvement des impôts n'est pas une surprise puisque désormais systématique à chaque arrêté d'imposition. Pour rappel, le coefficient communal a augmenté comme suit ces dernières années :

- 2010 et 2011 : + 3 points
- 2012 : + 4 points
- 2013 et 2014 : + 3 points
- et maintenant pour 2015 et 2016 : + 2 points et augmentation de l'impôt foncier de 0.2 0/00

Nos questions principales ont été les suivantes : est-il justifié de relever une nouvelle fois la charge fiscale, quels sont les changements et l'évolution des paramètres financiers et enfin quelles sont les actions de la municipalité ?

Comme d'habitude, nous nous limitons, ci-après, à vous donner des informations complémentaires à celles de la municipalité, à vous transmettre également les résultats de nos analyses et enfin nos opinions et interrogations.

Nous avons repris la structure de présentation du préavis pour notre rapport, à savoir :

1. Les paramètres financiers
2. Les généralités
3. Autres commentaires
4. Notre position et nos conclusions

1. Les paramètres financiers (pages 2 et 3 du préavis)

Situation financière de la commune

Année 2013

Les comptes 2013 ont présenté une marge brute d'autofinancement record de CHF 2'099'000. Ce bon résultat est dû, une fois de plus et pour l'essentiel, aux impôts, à la perception de nouvelles taxes ainsi qu'au nouveau système de péréquation nettement favorable pour notre commune.

Année 2014

Le budget prévoit un déficit de CHF 815'900 et une marge d'autofinancement de CHF 303'900.

La municipalité nous a informés que le décompte final sur la péréquation et la facture sociale 2013 présentait un solde en notre faveur de CHF 160'000, boni à enregistrer sur les comptes 2014. Autre information réjouissante : les impôts à ce jour sont équivalents à ceux encaissés à la même période de l'année 2013.

Nous relevons que la municipalité a revu ses projections pour l'année 2014. Elle compte sur une marge brute d'autofinancement, nettement supérieure au budget, de l'ordre de CHF 1'356'000.

En résumé, les comptes de notre commune ont pu être redressés par la hausse des impôts, les taxes et le nouveau système de péréquation. La marge brute d'autofinancement se situe à un niveau adapté à notre dette et aux charges du ménage communal actuel.

Taxe sur les déchets

L'introduction de cette taxe en 2013 a permis à la commune de bénéficier de nouvelles recettes. Nous vous rappelons par ailleurs que cette taxe n'a pas été compensée, même partiellement, par une diminution des impôts directs au contraire d'autres communes telles que Crissier, Jouxens ou Prilly.

Les dispositions légales prévoient que les coûts de gestion et de traitement des déchets doivent être financés par la taxe. Seul un maximum de 30 %, si dûment justifié, pourrait être financé par l'impôt.

Selon notre opinion, les frais et investissements futurs liés aux traitements des déchets devraient être financés par la taxe et non par une augmentation du coefficient d'impôt.

PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)

L'augmentation des tarifs entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 a permis à la Commune de prélever des nouvelles recettes pour environ CHF 160'000.

Selon notre opinion, les coûts du financement du PGEE doivent être financées par les taxes encaissées et non par l'impôt.

Accueil parascolaire (APEMS)

Il s'agit d'une information pour l'instant. La municipalité n'a pas encore connaissance ni des coûts, ni de la date d'introduction de ces nouvelles prestations.

Investissements futurs

Ce chapitre est traité dans la partie sur la planification financière ci-après à laquelle nous vous prions de vous reporter.

2. Les généralités (pages 4 à 6 du préavis)

La municipalité présente dans le préavis différents tableaux auxquels il y a lieu de se référer.

Nous ressortons les points qui nous semblent intéressants :

- Le taux d'impôt moyen des communes est de 68.7 %
- Pour un point d'impôt notre commune encaisse CHF 31.90 par habitant contre CHF 41.80 en moyenne cantonale
- L'évolution des taux d'impôts est très disparate selon les communes (par exemple augmentation au Mont-sur-Lausanne, Echallens et Romanel, stabilité à Cheseaux et Epalinges, diminution à Jouxens et Belmont *)
*hors bascule d'impôts
- La dette par habitant de la commune demeure inférieure à la moyenne cantonale ; elle est cependant en nette progression suite aux importants investissements réalisés.

Planification financière

La municipalité nous a présenté une planification financière pour les années 2015 à 2019 dont les chiffres résumés sont présentés dans le préavis pour les années 2015 et 2016.

Nos commentaires :

La marge d'autofinancement devrait atteindre CHF 1'241'000 en 2015 et CHF 1'207'000 en 2016.

Les investissements nécessaires pour 2015 et 2016 devraient se monter à hauteur de CHF 7.7 millions dont CHF 0.9 million pour le développement de la commune.

Les investissements nécessaires pour 2017 à 2019 devraient se monter à CHF 34.3 millions dont CHF 24.7 millions pour le développement.

La marge d'autofinancement prévisible ne permet pas de couvrir les investissements futurs, ce qui implique une augmentation de la dette.

Notre position sur la planification financière :

Dans la mesure où le plafond d'endettement est porté à CHF 28 millions, le ratio de l'endettement brut par rapport aux revenus annuels s'élèverait à 162.27 %. Ce pourcentage est qualifié de mauvais par l'Autorité de surveillance des finances communales (ASFICO).

Selon notre opinion, il y a lieu de veiller à ce que les ressources de la commune permettent de financer les charges et les investissements de fonctionnement de la commune.

Par contre, les charges et les investissements de développements devront être à notre sens autofinancés. La municipalité devra nous démontrer que ces derniers ne seront pas à charge de la population actuelle.

Nous pouvons reprendre à notre compte la position citée à plusieurs reprises par la municipalité, à savoir :

« La commune devra faire face à d'importants investissements ces prochaines années. Il faudra établir une liste des priorités et reporter à des temps meilleurs ceux qui ne sont pas impérativement nécessaires. Il faudra peut-être redimensionner certains projets ».

Nous restons dans l'attente de ce nouveau plan.

3. Autres commentaires

Tenant compte de la situation financière du ménage communal et un financement des investissements non encore assuré, nous avons posés différentes questions à notre municipalité. Nous vous indiquons, ci-après, quelques informations intéressantes :

Sur le plan des recettes

- Il est vraisemblable que les taxes d'épuration soient augmentées dans les 2 à 3 ans.
- Par contre pas d'augmentation de la taxe sur les déchets au cours des 2 prochaines années.

Dépenses et investissements

- les achats et prestations de services seront systématiquement mis au concours en 2015
- une revue de l'organisation des services communaux a été initiée comprenant l'établissement des cahiers des charges
- une étude sur l'optimisation du service des eaux a été mise en œuvre

Les effets de ces initiatives n'ont pas été compris dans la planification financière 2015-2019.

Autre point à considérer

La Municipalité prévoit également la hausse de l'impôt foncier de 1 0/00 à 1.2 0/00. Un montant supplémentaire de CHF 128'000 est attendu par ce relèvement. Nous vous rappelons que le Conseil avait refusé cette même demande en 2012. La grande majorité des communes, dont Cheseaux, fixe cet impôt à 1 0/00 de l'estimation fiscale.

Sur la base des informations que nous avons trouvées sur internet, le centre commercial « orange » paie, au titre de l'impôt foncier, un montant de l'ordre de CHF 85'000 par an. Il s'agit du montant payé avant les transformations...

Notre position - nos conclusions

Nous rappelons que la pression fiscale sur notre population a été très forte ces dernières années tant par des augmentations d'impôts que par de nouvelles taxes (déchets et traitement des eaux notamment).

Nous relevons par ailleurs que contrairement à d'autres communes, la taxe sur les déchets n'a pas été compensée par une baisse d'impôts.

Est-il légitime de demander un nouvel effort à notre population. La situation financière exige-t-elle de nouvelles recettes ? Est-ce que la municipalité a fait tous les efforts pour éviter une telle demande ? L'attrait de notre commune serait-elle affaiblie ?

Comme mentionné précédemment, la situation financière de notre commune s'est nettement améliorée.

Par contre les investissements futurs pour le maintien de nos infrastructures sont très importants et nécessiteront des recettes supplémentaires. Il est important que la

dette soit maîtrisée et que la commune conserve la capacité de rembourser ses emprunts à terme.

Nous relevons par ailleurs que la marge de progression du taux d'impôt devient étroite.

La position de votre commission des finances est la suivante :

La clause du besoin n'est pas démontrée pour les dépenses actuelles du ménage communal.

La planification financière qui nous a été présentée n'est pas encore aboutie car dépendante de nombreuses hypothèses et d'incertitudes. Nous demandons que la municipalité adapte son plan aux capacités financières effectives de notre commune. Ce plan permettra de définir quels sont réellement les besoins de ressources financières supplémentaires.

Pour ces raisons, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de maintenir les charges fiscales au niveau actuel pour les 2 prochaines années.

Dans ces conditions, nous vous proposons les amendements suivants :

1^{er} amendement :

« article premier – il sera perçu pendant 2 ans dès le 1^{er} janvier 2015, les impôts suivants » :

- 1 Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 70 %
- 2 Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales.
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 70 %
- 3 Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes Morales qui exploitent une entreprise
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 70 %

2^{ème} amendement :

« article premier – il sera perçu pendant 2 ans dès le 1^{er} janvier 2015, les impôts suivants »

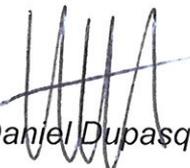
- 5 Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles
Immeubles sus sur le territoire de la commune : par mille francs 1.00 Fr.

Les autres articles sont repris sans modification.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 43/2014 adopté en séance du 1er septembre 2014
 - oui le rapport de la Commission des finances ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. d'adopter le nouvel arrêté d'imposition ainsi amendé pour les années 2015 et 2016
 2. de charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

Romanel, le 30 septembre 2014



Daniel Dupasquier, Président / rapporteur



Ornella Morier



Philippe Muggli



Patrick Oppliger



Henri Pisani